

Sans se substituer aux forces de l'ordre, il existe aussi un dispositif de surveillance « **VOISINS VIGILANTS** » qui repose sur la vigilance des voisins d'un même quartier. Le rôle du voisin se limite à signaler un événement ou un comportement suspect : porte ou fenêtre d'une maison ouverte alors que les occupants sont absents, perception de bruits ou de cris inhabituels, véhicule douteux ... Le fonctionnement du dispositif est simple : Chaque voisin s'inscrit sur le site internet des voisins vigilants. Il est alors en lien avec ses voisins et la mairie et peut envoyer un sms depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel. Il peut aussi participer à des services conviviaux (covoiturage, entraide ...) Ce dispositif est gratuit pour les habitants, mais a un coût pour la commune. Pour être efficace, il faut qu'un maximum d'habitants soient inscrit sur le site. Le Conseil Municipal a donc besoin de savoir si vous avez l'intention de vous inscrire. Merci de nous en informer en nous retournant le coupon ci-joint par courrier ou mail mairie-de-gandelu@wanadoo.fr

CONSULTATION : VOISINS VIGILANTS

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

a/ont l'intention de s'inscrire sur le site voisins vigilants.

Signature